

31 janvier 2025

Lettre ouverte conjointe des ONG sur le massacre des loups en Suède

A l'attention de:

Mme Jessika Roswall, Commissaire européenne chargée de l'environnement, de l'eau et de l'économie circulaire.

M. Michael McGrath, Commissaire européen chargé de la justice et de l'État de droit.

Pour information:

Mme Florika Fink-Hooijer, directrice générale de la DG Environnement (Commission européenne) et fonctionnaires concernés

Autorités suédoises

Médiateur de l'Union européenne

Membres intéressés du Parlement européen

Il est temps d'agir: La Commission européenne doit lancer une procédure d'infraction contre la Suède pour l'abattage illégal de loups en 2025 et les années précédentes. En outre, la transposition incorrecte de la directive européenne sur les habitats dans le droit national suédois en référence à la « protection stricte » et à l'« état de conservation favorable » doit être abordée sans délai, ainsi que l'échec systémique du système judiciaire suédois à demander une interprétation préliminaire du droit national à la Cour de justice européenne. Il est frappant de constater que la Commission européenne ignore continuellement l'abattage délibéré d'une population en voie de disparition, strictement protégée par le droit de l'UE, faisant de la « tolérance » à l'égard d'une mauvaise mise en œuvre et d'une violation du droit de l'UE « la règle », au lieu de l'exception.

Chers Commissaires,

Comme vous le savez sans doute, l'abattage illégal de loups – une espèce qui reste strictement protégée par le droit de l'UE – continue sans relâche en Suède. Nous vous demandons instamment d'agir rapidement en ouvrant une procédure d'infraction pour garantir ce qui suit:

1. Cessez immédiatement les massacres.
2. Assurer la transposition correcte de la directive Habitats de l'UE dans le droit national suédois, car il apparaît actuellement incompatible avec la législation de l'UE à certains égards.
3. Portez l'affaire devant la Cour de justice européenne.
4. Sanctionner la Suède pour l'homicide volontaire d'individus protégés, ce qui met gravement

en danger la survie de la population de loups de Suède, nuisant ainsi à l'ensemble des populations de loups européennes et portant atteinte aux intérêts des citoyens de l'UE.

Malgré les objections juridiques et scientifiques largement reconnues à cet abattage et l'attention mondiale que cette question a suscitée, la Commission européenne s'est jusqu'à présent abstenue de prendre des mesures décisives. Nous demandons donc des éclaircissements sur les intentions de la Commission à ce sujet. Pour votre commodité, nous avons inclus un bref aperçu du sujet dans l'annexe I ci-dessous, ainsi que des lectures complémentaires.

Le cas suédois est simple : le loup (*Canis lupus*) en Suède est répertorié comme « En voie de disparition » selon la Liste rouge de l'UICN et cela se traduit par une interdiction de le tuer en vertu du droit de l'UE. Chaque loup en Suède est strictement protégé et son exécution devrait être poursuivie par des lois administratives et pénales, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent, ce qui porte également atteinte à la crédibilité et à la légitimité des institutions juridiques suédoises et européennes.

Nous tenons à vous rappeler que le processus de déclassement du loup dans la Convention de Berne, proposé l'an dernier par la Commission européenne et voté au Comité permanent de la Convention de Berne en décembre 2024, est toujours en cours d'examen. Il est actuellement possible que 17 Parties à la Convention de Berne reviennent sur la décision prise en décembre dernier ; un recours en annulation de la décision du Conseil de l'UE a été déposé devant la Cour de justice européenne par quelques associations¹; une plainte contre la Commission européenne pour la proposition de déclasser les loups a été déposée par l'organisation ClientEarth et acceptée pour évaluation par le Médiateur de l'UE². Issue de la Convention de Berne, la législation européenne sur la conservation des habitats et des espèces est une loi fondée sur la science. Pourtant, la LCIE, l'UICN, près de 700 scientifiques européens et des dizaines d'initiatives scientifiques nationales ont produit des déclarations affirmant que la proposition de la Commission et les décisions ultérieures de déclasser la protection du loup sont contraires à la science et sont donc purement basées sur des convenances « politiques » - les institutions de l'UE et les États membres ne doivent pas contourner un examen scientifique rigoureux par la politique.

Vous avez la possibilité de corriger les erreurs de votre institution en garantissant la mise en œuvre correcte de la directive Habitats dans les États membres - y compris une protection stricte des loups - et en ouvrant également la procédure d'infraction clairement nécessaire contre la Suède. Il est désormais bien connu que la proposition de l'UE à la Convention de Berne, basée sur une proposition de la Commission européenne, n'a aucun fondement scientifique puisqu'elle est basée sur un rapport non évalué par des pairs publié par un cabinet de conseil dans le cadre d'un contrat de service de la DG Environnement de la Commission européenne. C'est pourquoi elle pourrait éventuellement être annulée dans le cadre de la Convention de Berne et être de toute façon inapplicable dans le contexte de l'UE.

Veillez trouver plus d'informations à l'annexe I (sous les signatures)

Nous regardons fous attendons avec impatience d'apprendre quelles mesures vous comptez prendre en matière de l'abattage de loups en Suède dont la population appartient à l'UE et aux citoyens de l'UE.

Cordialement

¹ <https://www.greenimpact.it/wp-content/uploads/2024/12/PR.-Wolves-and-E CJ.-17-December.-EN.pdf>

² <https://www.ombudsman.europa.eu/en/opening-summary/en/194686>

les 73 organisations soussignées

Pour toute correspondance
complémentaire sur cette lettre:

Gaia Angelini

E-mail: gaia.angelini@greenimpact.it

Portable : +39 3480586408

PAYS	LOGO
Italie	
Suisse	
Italie	
Hongrie	
France	
Suède	
Allemagne	
Suède	
Italie	
Suisse	

Italie	
Belgique	 European Bioeconomy Bureau
France	
Italie	
Pays-Bas	 AERTI ECOLOGISCH ADVIES
France	
Royaume-Uni	 Earth Thrive NATURE RIGHTS www.earth-thrive.org
Pays-Bas	 ECOJUST
Allemagne	 Wildtierschutz Deutschland e.V.
France	

États-Unis	 EARTH LEAGUE INTERNATIONAL
Suisse	 AVENIR LOUP LYNX JURA
Belgique	 Vogelbescherming VLAANDEREN Stem van wilde dieren
Autriche	 TIERSCHUTZ AUSTRIA © Wiener Tierschutzverein
Allemagne	 Deutsche Umwelthilfe
Pays-Bas	 WOLVERINE Wildlife productions
Allemagne	 Natur schutz INITIATIVE
Royaume-Uni	 WRI WILDLAND RESEARCH INSTITUTE
Italie	 Io non ho paura del lupo
Pays-Bas	 Rewilding Europe Making Europe a Wilder Place
Royaume-Uni	 defend

<p>Allemagne</p>	
<p>Serbie</p>	
<p>Allemagne</p>	
<p>Autriche</p>	
<p>Pologne</p>	 <p>Mammal Research Institute Polish Academy of Sciences Białowieża</p>
<p>Serbie</p>	
<p>Portugal</p>	
<p>France</p>	
<p>Suisse</p>	 <p>GALLIFREY FOUNDATION</p>

<p>Allemagne</p>	
<p>Espagne</p>	
<p>Italie</p>	
<p>Italie</p>	
<p>Italie</p>	
<p>Italie</p>	
<p>Italie</p>	
<p>Italie</p>	

Italie	
Italie	
Italie	

Italie	
Italie	
Italie	
Italie	
Italie	
Italie	

Italie	
Italie	
Pays-Bas	
Royaume-Uni	

Roumanie	
France	
Suède	
Royaume-Uni	
Belgique	

Royaume-Uni	
République tchèque	
France	
Suède	

Royaume-Uni	
Finlande	
Bulgarie	

Annexe I.

Le loup (*Canis lupus*) en Europe et en Suède

Quelques informations sur les loups en Europe – le cadre juridique. Le loup est une espèce « d'intérêt communautaire » selon le droit de l'UE. Dans ce cas, cela signifie que les loups suédois présentent un intérêt pour tous les citoyens de l'UE indépendamment de de l'endroit où se trouvent ces citoyens. La définition de « l'intérêt communautaire » découle du concept de « biens communs » - des biens précieux qui nécessitent une gestion collective, ils ne devraient pas être possédés ou cédés par quiconque car ils sont appartenant à tout le monde. Le concept de biens communs (appliqué dans ce cas à la population de loups de l'UE) est donc associé au besoin de gouvernance collective et de responsabilité partagée.

Le concept d'« intérêt communautaire » dans la directive Habitats de l'UE (*Directive 92/43/CEE*) trouve son origine dans le contexte plus large de l'intégration européenne et de la nécessité de protéger le patrimoine naturel partagé par les États membres de l'UE. Ce concept est ancré dans la vision internationale et européenne d'un bien écologique commun qui transcende les frontières nationales, reconnaissant la biodiversité comme une ressource partagée et nécessitant une gestion collective pour assurer sa préservation. Une espèce prioritaire, comme le loup, est considérée comme une ressource précieuse pour l'ensemble de la communauté européenne, et pas seulement pour les États membres individuels ou les citoyens d'un seul État membre. Lorsque l'UE a introduit pour la première fois la protection de l'environnement dans le traité (1987), elle a établi que la protection de l'environnement est un objectif communautaire nécessitant des mesures supranationales.

Appliqué à Les loups, ce système de gouvernance collective et supranational est réglementé par la directive « Habitats » de l'UE et les arrêts connexes de la Cour de justice de l'Union européenne qui, ensemble, prescrivent ce qui suit : (1) les loups sont une espèce strictement protégée et ne peuvent donc pas être tués, sauf circonstances exceptionnelles ; (2) des dérogations sont possibles, mais rares, notamment lorsqu'une espèce n'est pas maintenue dans un état de conservation favorable au niveau national (comme c'est clairement le cas pour la Suède) ; (3) même l'abattage d'un seul individu peut constituer un risque pour l'état de conservation de la population nationale (indépendamment de l'état de conservation au niveau régional) ; (4) les raisons socio-économiques et culturelles ne peuvent pas prendre le pas sur l'objectif de conservation qui est d'atteindre et de maintenir un « état de conservation favorable » du loup dans chaque État membre de l'UE.

La situation en Suède. La population de loups de Suède est « en danger » et très petite. Elle a également diminué de près de 20

% l'année dernière, et on compte désormais 375 individus recensés. Selon la directive européenne sur les habitats, aucun abattage ne peut être autorisé. Cependant, le gouvernement a annoncé plus tôt cette année qu'il avait l'intention d'abaisser encore le niveau minimum à 170 (un nombre arbitraire de) dans les années à venir – et, apparemment, l'Agence suédoise de protection de l'environnement a été priée de signaler à l'UE le nombre de 170 loups comme étant le nouveau « statut de conservation favorable » des loups en Suède, contre les preuves scientifiques, au lieu du minimum actuel de 300. Les experts scientifiques ont vivement critiqué cette décision, et ils disent que cela mettrait encore plus en danger la survie à long terme de l'espèce en Scandinavie. Actuellement, le gouvernement suédois a autorisé l'abattage de 30

loups (5 familles entières). En plus de la chasse autorisée, on estime qu'environ 20 loups supplémentaires seront abattus suite à diverses décisions sur la « chasse de protection ». L'analyse des affaires judiciaires qui ont été portées devant les tribunaux suédois a également révélé que la législation nationale suédoise n'est pas entièrement conforme à la directive européenne sur les habitats, ce qui permettrait aux autorités nationales d'autoriser un tel abattage en violation du droit européen. Le problème de la transposition et de la mise en œuvre correctes devrait donc être résolu dès que possible.

L'abattage illégal (braconnage) - au-delà de l'abattage illégal institutionnalisé - est également présent en Suède. Une étude menée par des scientifiques de l'Université suédoise des sciences agricoles au cours de la période 2000-2017 a démontré que la promotion de l'abattage des loups déclenche le braconnage de ces animaux et que le taux de « disparition » des loups (incluant donc le braconnage et ayant probablement le braconnage comme cause principale) au cours de la période de l'étude a quadruplé et donc le taux de « disparition » a eu un impact négatif supplémentaire sur la croissance de la population. En 2022, une lettre publiée dans *Science*³. Des études publiées dans un magazine et signées par des scientifiques suédois ont démontré que les abattages suédois ont pour effet de mettre encore plus en danger la population suédoise de loups.

³ <https://www.science.org/doi/10.1126/science.add5299>

Matériel supplémentaire

- Affaires pertinentes de la Cour de justice de l'Union européenne :
- 2021, document d'orientation de la Commission, directive sur la protection stricte des habitats : <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/a17dbc76-2b51-11ec-bd8e-01aa75ed71a1/langue-fr>
- Autriche et Espagne, affaires des loups à la CJUE, juillet 2024 – PR de la CJUE – Arrêts (interdiction de tuer)
- Autriche: <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2024-07/cp240111en.pdf>
- Espagne: <https://curia.europa.eu/jcms/upload/docs/application/pdf/2024-07/cp240118en.pdf>
- [Déclarations scientifiques, 700 signatures](#)
- [Déclaration du LCIE](#)
- Note d'orientation : http://jandarp.se/wp-content/uploads/2017/07/2011_8epa_2.pdf
- The Guardian : <https://www.theguardian.com/environment/2025/jan/01/sweden-wolf-hunt-halvepopulation-endangered-animal>
- Lettre ouverte, Sciences <https://www.science.org/doi/10.1126/science.add5299>
- https://nordiskmiljoratt.se/onewebmedia/NMT2023nr2_publicering_Ouro-Ortmark.pdf
- L'abattage massif de loups en Suède suscite le débat, Vet Rec. 2023 Jan;192(2):58-59. doi: 10.1002/vetr.2649. Vet Rec Vet Rec-
- Olof Liberg, Johanna Suutarinen, Mikael Åkesson, Henrik Andréén, Petter Wabakken, Camilla Wikenros, Håkan
- Sand, Le taux de disparition des loups lié au braconnage en Suède était positivement lié à la taille de la population et négativement à l'abattage légal, Biological Conservation, Volume 243, 2020, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0006320719311498>